



**Appel à candidatures**  
**Programme d'animations**  
**Atlas de biodiversité communale**

**PRÉSENTATION :**

Le Parc national de la Guadeloupe accompagne les communes adhérentes à sa charte dans la conception des Atlas de la biodiversité communale. Pour réaliser ces documents, le Parc cherche à s'appuyer sur des partenaires permettant de mener à bien les études, mais aussi le programme d'animations, objet de cet appel à candidatures.

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et des espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, etc.) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un **outil d'information et d'aide à la décision** pour les collectivités, qui facilite **l'intégration des enjeux de biodiversité** dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Parallèlement à la conception du document, il s'agit de mettre en place un programme d'animations dans chacune des communes réalisant son atlas de la biodiversité. Les villes ciblées sont par ordre de priorité : Goyave, Vieux Habitants, Gourbeyre et Deshaies.

Le Parc national lance un **appel à candidatures** jusqu'au **lundi 17 octobre 2022 à 18h00**, à l'attention de porteurs de projets spécialisés dans le secteur de l'animation naturaliste et environnementale, qui souhaitent proposer des animations pédagogiques à l'attention de plusieurs publics.

Les projets retenus feront l'objet d'un programme d'animations pour les ABC sur une période pouvant aller jusqu'à la fin de l'année 2023.

**ATELIERS D'ANIMATIONS**

Chaque candidat peut choisir de répondre à un ou plusieurs ateliers suivants :

Nom de l'animation	Descriptif de l'animation	Cibles	Nombre d'animation et nombre d'enfants
"Randonnée découverte de la nature en ville" pour présenter les poches de biodiversité en ville, à préserver au regard de projet aménagement.	Organiser une randonnée pédestre en centre-ville ou en périphérie. Le circuit de randonnée doit pouvoir permettre de présenter le lien entre biodiversité en aménagement du territoire.  La sortie doit permettre de déambuler dans la ville pour observer les poches de biodiversité.  La sortie permettra aussi de recueillir éventuellement des éléments donnés par les participants sur la biodiversité ordinaire comme extraordinaire.	Elus, forces vives, grand public sur le terrain  Animation descendante	1 animation  4 heures  15 à 30 personnes

<p>"Observation de la biodiversité communale – inventaire milieu terrestre"</p>	<p>Atelier d’inventaire naturaliste sur la biodiversité communale urbaine, semi urbaine et rurale, <b>spécifiques aux milieux terrestres</b> (forêt sèche, forêt humide, savane, etc.).</p> <p>Le prestataire introduit son atelier par une présentation de l’objectif d’un atlas de la biodiversité.</p> <p>Le prestataire choisit un ou des lieux permettant d’observer plusieurs espèces ou espaces remarquables en milieu terrestre. Il initie les participants à l’identification de ces dernières.</p> <p>Il incite les participants à recenser les espèces et espaces remarquables via une application.</p>	<p>Associations environnementales, naturalistes, grand public</p> <p>Animation ascendante /descendante</p>	<p>1 animation</p> <p>2 à 4 heures</p> <p>15 à 30 personnes</p>
<p>"Observation de la biodiversité communale – inventaire milieu humide"</p>	<p>Atelier d’inventaire naturaliste sur la biodiversité communale urbaine, semi urbaine et rural <b>spécifique aux milieux humides</b> (mare, étang , mangrove, bord de mer, rivière, ravine).</p> <p>Le prestataire introduit son atelier par une présentation de l’objectif d’un atlas de la biodiversité.</p> <p>Le prestataire choisit un ou des lieux permettant d’observer plusieurs espèces ou espaces remarquables en milieu humide. Il initie les participants à l’identification de ces dernières.</p> <p>Il incite les participants à recenser les espèces et espaces remarquables via une application.</p>	<p>Associations environnementales, naturaliste, grand public</p> <p>Animation ascendante /descendante</p>	<p>1 animation</p> <p>2 à 4 heures</p> <p>15 à 30 personnes</p>

**A noter que chaque animation doit être contextualisée à la commune. Les animations se font en espaces urbains, péri-urbain ou semi-rural :**

- Sensibilisation à la biodiversité communale urbaine, semi rurale et rurale par une randonnée pédestre en ville, lien culturel.
- Sensibilisation à la biodiversité communale urbaine, semi rurale et rurale par l’utilisation d’outil pédagogique, en milieu fermé, lien culturel.
- Observation de la nature en ville diurne et nocturne, sur le terrain, lien culturel.
- Présentation de photos, de films, de visites virtuelles, de bandes sonores spécifiques au territoire communal, de la biodiversité communale urbaine, semi-urbaine, et rurale, lien culturel.
- Atelier d’inventaire naturaliste sur la biodiversité communale urbaine, semi-urbaine et rural, spécifique au milieu terrestre (forêt sèche, forêt humide, savane, etc.).
- Atelier d’inventaire naturaliste sur la biodiversité communale urbaine, semi-urbaine et rural, spécifique au milieu humide (mare, étang , mangrove, bord de mer, rivière, ravine).
- Atelier d’inventaire naturaliste sur les espaces naturels urbains (parc, terrain à l’abandon, vestiges, etc.), lien entre nature et culture.
- Lecture paysagère et naturaliste d’un espace urbain, péri-urbain, semi-rural et rural.

**MODALITÉS DE L’APPEL A CANDIDATURES 2022**

**Cahier des charges**

Le cahier des charges de cet appel à candidatures est le suivant :

- Chaque animation doit être introduite par une présentation du Parc national, suivie d’une présentation succincte du concept d’atlas de la biodiversité communale.
- Les animations doivent être accessibles au plus grand nombre, jeunes et moins jeunes, personnes à mobilité réduite et de tous milieux sociaux.

- Les animations doivent préserver le milieu et ne pas engendrer d'impacts environnementaux. De ce fait, sont interdits tous les défrichements ou toute action sur les écosystèmes (prélèvements) pour les besoins de la manifestation.
  - Les animations peuvent prévoir une ou des activités pratiques d'observation active ou de manipulation.
  - Les animations doivent être en accord avec les missions du Parc national. Elles diffuseront des messages de préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager.
  - Les animations intègrent les principes du développement durable par les éléments suivants : utilisation de produits recyclables, utilisation de produits biosourcés, utilisation de produits locaux, zéro déchet, sobriété dans le transport (collectif, transport doux), sobriété énergétique, frein au développement des espèces exotiques envahissantes, intégration de la marque Esprit Parc.
  - Les animations feront le lien entre préservation des espaces naturels et besoins d'aménagement pour les activités économiques.
  - Il est souhaité un nombre de 15 participants minimum et 40 maximum.
- 
- La date et le lieu de l'animation seront définis conjointement avec le Parc national.
  - Le lancement du programme d'animation est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2022 et pourra s'étaler sur l'année 2023.
  - A titre d'information, les communes concernées par le programme d'animations, par ordre de priorité sont : Goyave, Vieux habitants, Gourbeyre, Deshaies.
- 
- Le porteur de projet est chargé de la promotion de l'animation avec le Parc national. Il se charge de la gestion des réservations, avec la contribution du Parc.

Le Parc national de Guadeloupe se réserve le droit d'attribuer un nombre maximum d'animations et d'ateliers selon la limite des crédits ouverts sur le budget annuel 2022. Ce programme est financé en partie sur les crédits au titre de « France Relance ».

### **Dépôt des candidatures**

La fiche de participation ci-dessous est à remplir par le candidat. La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **lundi 17 octobre 2022 à 18h00** par courriel aux adresses suivantes : [animations@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:animations@guadeloupe-parcnational.fr) avec copie à : [murielle.gombauld@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:murielle.gombauld@guadeloupe-parcnational.fr).

La sélection des dossiers se fera en octobre.

### **Composition du dossier de candidature**

- Une fiche de participation à compléter (voir pièce jointe)
- Une fiche fournisseur à compléter (voir pièce jointe),
- Un RIB
- Un extrait Kbis ou la fiche INSEE (de moins de 3 mois)
- L'attestation sociale pour les entreprises et les associations ayant des salariés.

### **Pour tout renseignement, veuillez contacter :**

Joël BAJAZET

0590 41 55 55 – 0690 86 78 37

[animations@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:animations@guadeloupe-parcnational.fr)